

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 31 mars 2020 à 18h00, laquelle séance est tenue à huis clos et par le biais d'une vidéoconférence.

Présences :

Frédéric Broué Grant MacKenzie
Denis Chalifoux Sylvain Marinier
Jean Léo Legault Marc Tassé

Absence :

Chantal Gauthier

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Étant donné les décrets 177-2020, 222-2020 et 388-2020 établissant un état d'urgence sanitaire au Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière ; il est 18h17.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2020-03-128

2. Priorité du règlement 2020-EM-289 (réfection chemin du Lac-Azur) – Registre des personnes habiles à voter- COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le *Règlement numéro 2020-EM-289 décrétant une dépense et un emprunt de 882 000\$ pour la réfection du chemin du Lac-Azur*, le 24 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020, 222-2020 et 388-2020 relativement à l'état d'urgence sanitaire en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 qui prévoit que toute procédure référendaire doit être suspendue à moins du vote du deux tiers des voix des membres du conseil désignant l'acte comme étant prioritaire ;

CONSIDÉRANT le mauvais état du chemin du Lac-Azur, lequel est un chemin intermunicipal et la nécessité d'aller en appels d'offres rapidement ;

Il est proposé

ET RÉSOLU de désigner la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 2020-EM-289 décrétant une dépense et un emprunt de 882 000\$ pour la réfection du chemin du Lac-Azur* comme étant un acte prioritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-03-129

3. Nomination - Inspecteurs municipaux temporaires - COVID-19

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a décrété la fermeture des entreprises et commerces non essentiels jusqu'au 13 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT la fermeture des bâtiments municipaux de la Ville jusqu'au 13 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une personne nommée par la Ville pour agir à titre d'inspecteur municipal en tout temps afin de pouvoir inspecter les propriétés sur le territoire afin d'intervenir si nécessaire pour aider la population, et ce, surtout en temps de crise ;

Il est proposé

ET RÉSOLU de nommer les personnes mentionnées au tableau ci-dessous à titre d'inspecteur municipal et de leur attribuer les pouvoirs mentionnés, et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée :

Nom	Service	Pouvoirs
Simon Lafrenière	développement économique et de l'urbanisme	inspection émission de constat émission de permis
Michel Pigeon	génie et des infrastructures	inspection
Isabelle David	génie et des infrastructures	inspection
Jérémy Bouchard	génie et des infrastructures	inspection
Martin Champagne	génie et des infrastructures	inspection
Michel Beaulne	travaux publics	inspection
Yves Roy	travaux publics	inspection
Christian Quesnel	travaux publics	inspection
Yannick Pelletier	travaux publics	inspection
Gilbert Fortin	génie et des infrastructures	inspection
Luc Longuépée	loisirs et culture	inspection
Nicolas Poulin-Busque	loisirs et culture	inspection

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-03-130

4. Suspension - Contrat de surveillance du territoire - COVID-19

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020 et 222-2020 relativement à l'état d'urgence sanitaire en vigueur ;

CONSIDÉRANT le contrat numéro SA 2016-02 de surveillance octroyé à Garda par la résolution numéro 2016-06-366 ;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'un service essentiel établi par le gouvernement pour les municipalités et que la charge de travail n'est pas suffisante actuellement pour justifier l'application du contrat de surveillance ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est une situation de force majeure ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit gérer les finances de la Ville de façon responsable ;

Il est proposé

Initiales	
Maire	Greffier

ET RÉSOLU de suspendre le contrat numéro SA 2016-02 de surveillance octroyé à Garda à partir du 23 mars 2020, et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

6. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h20.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier